

COMMUNIQUÉ

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

L'OURAGAN IRÈNE S'ÉTEINT AU QUÉBEC LE BAC INFORME LES ASSURÉS

Montréal, le 29 août 2011 — À la suite des précipitations et des vents importants entraînés par l'ouragan Irène et qui se sont abattus sur l'Est du Québec, le Bureau d'assurance du Canada (BAC) tient à informer la population touchée que les dommages causés par ces vents violents sont couverts par la majorité des contrats d'assurances habitation et automobile. En ce qui concerne l'infiltration d'eau, le débordement ou le refoulement des égouts, ces dommages sont couverts par une garantie supplémentaire (avenant) au contrat d'assurance habitation. Pour ce qui est de la crue des cours d'eau, le BAC rappelle aux citoyens touchés par ce type de sinistre qu'aucun contrat d'assurance habitation ne comporte de garantie couvrant les dommages causés par les inondations.

En raison de la diversité des dommages subis, nous conseillons aux sinistrés de communiquer avec leur assureur ou leur courtier, dans les plus brefs délais, afin de vérifier l'étendue de leur contrat d'assurance.

Les sinistrés doivent prendre toutes les précautions nécessaires afin de protéger leurs biens, éviter toute aggravation des dommages et tout risque de contamination. Le BAC encourage fortement la population touchée à observer ces quelques conseils :

- Retirer l'eau infiltrée sans tarder afin de limiter les dommages et protéger les biens épargnés;
- Nettoyer les espaces sinistrés et les biens exposés à l'infiltration d'eau pour prévenir toute contamination;
- Conserver les factures et toutes pièces justificatives relatives aux dépenses engagées;
- Documenter les pertes par la prise de photos ou d'une vidéo.

Par ailleurs, les dommages causés aux véhicules sont également couverts en vertu du contrat d'assurance automobile dans la mesure où les assurés ont opté pour la protection « *Tous risques* » ou « *Accident sans collision ni versement* ».

Pour tout autre renseignement, nous invitons les consommateurs à contacter notre Centre d'information sur les assurances, ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30. Les assurés peuvent ainsi obtenir des réponses à toutes leurs questions en composant le 514 288-4321 ou sans frais le 1 877 288-4321 ou en visitant le site Web www.infoassurance.ca.

À propos du BAC

Le Bureau d'assurance du Canada, qui regroupe la majorité des assureurs de dommages au Canada, offre différents services aux consommateurs afin de les informer et de les accompagner lors de la souscription de leurs assurances automobile ou habitation ou lors d'un sinistre.

– 30 –

Renseignements : Julie Bellemare
Conseillère en affaires publiques
Téléphone : 514 288-1563 poste 232